



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5303

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la multiplication des « conduites inadaptees » qui peuvent se constater dans certains regiments de l'armee francaise et dont l'affaire du 21e regiment d'infanterie de marine de Frejus est un bien preoccupant exemple. Il est tout a fait regrettable qu'il ait fallu attendre la mort d'un jeune engage et le depot de dix-neuf plaintes pour que son ministere reconnaisse enfin l'existence, au sein des armees, de pratiques particulierement reprehensibles, qu'un rapport de juin 1992 mettait deja en lumiere. Aussi lui demande-t-il quelles initiatives il compte prendre desormais afin que cessent les mauvais traitements, humiliations, violences ou sevices, qu'infligent certains grades a de jeunes recrues, au mepris de toutes les regles de droit les plus elementaires.

Texte de la réponse

Au sein des armees, les conduites inadaptees constituant des atteintes a la dignite humaine doivent etre decelees et reprimees de la maniere la plus rapide et la plus rigoureuse en application des lois et des reglements. Des le signalement de tels faits, des procedures tendant au prononce de punitions disciplinaires, de mesures statutaires et a l'engagement de poursuites judiciaires sont immediatement entreprises. Ainsi, en ce qui concerne les faits survenus au 21e regiment d'infanterie de marine de Frejus, des leur decouverte le 28 juin l'autorite judiciaire a immediatement ete saisie par une plainte deposee par le chef de corps ainsi que par les plaintes deposees par les victimes. Le lendemain, 29 juin une enquete de commandement etait lancee et des punitions disciplinaires infligees a six militaires, a differents niveaux de la hierarchie, en fonction de leur degre de responsabilite. Ce meme jour, des procedures visant a tirer les consequences statutaires de ces comportements inadmissibles etaient egalement engagees. Parallelement la procedure judiciaire suivait son cours et le ministre d'Etat, ministre de la defense etait amene, le 9 aout a donner a l'autorite judiciaire un avis de poursuite. Un tel dossier, comme pour toutes les affaires de ce type, ne se conclut pas par le prononce de sanctions immediates. Il est en effet necessaire d'en analyser tous les aspects, a travers les enquetes et rapports de commandement pour en prevenir le renouvellement et pour en tirer des conclusions generales profitables a l'ensemble des unites militaires. Ces investigations ont ete menees avec la plus grande celerite depuis le rapport du chef de corps. Le probleme de la violence en milieu militaire est l'objet d'une tres grande vigilance a tous les niveaux de la hierarchie et des etudes sociologiques, des seminaires de reflexion et des actions de formation sont conduits depuis plusieurs annees. Le deces d'un jeune militaire, dont il y a lieu de souligner qu'il est sans rapport avec les faits evoques, n'a donc pas ete le fait generateur du renforcement du dispositif de prevention existant. Des efforts permanents de prevention sont en effet destines a identifier les deficits d'integration sociale qui conduisent aux attitudes inadaptees et a les traiter de facon personnalisee. Au cours du mois d'aout dernier, des officiers generaux ont ete charges d'inspecter les formations afin de dresser un bilan assorti de propositions. Pendant le mois de septembre s'est tenu un seminaire de reflexion sur l'exercice du commandement qui, reunissant les grands subordonnes du chef d'etat-major de l'armee de terre, a eu pour mission d'evaluer les actions a lancer ou a relancer. Par ailleurs, des directives ont ete donnees aux differents niveaux hierarchiques afin que chacun s'engage encore davantage dans le controle de l'application des reglements. Ces directives

attirent en particulier l'attention sur la necessite d'un effort de prevention accru qui doit se traduire par une action permanente de formation notamment vers les jeunes cadres qui sont les plus exposes. Ainsi, la formation en ecole dans le domaine du commandement sera amelioree. En particulier, l'ecole nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent portera de 102 a 163 heures le temps consacre a la formation a l'exercice de l'autorite et le stage initial de formation militaire sera porte de six a sept mois. Enfin, l'effort sera poursuivi afin que l'encadrement des unites de metropole ne souffre pas de la priorite accordee aux operations exterieures et puisse assurer la formation dans les meilleures conditions. Ces mesures de vigilance et de prevention trouvent leur justification dans le caractere intolerable des conduites en cause, si marginales soient-elles. Il convient a ce sujet de rappeler qu'aucune « multiplication des conduites inadaptées » n'est a deplorer. Dans les formations de l'armee de terre, quarante cas de violence du fait de cadres de carriere ou du contingent sont denombres annuellement parmi les 80 000 cadres et grades qui sont en contact direct avec de jeunes recrues. Cette proportion, bien inferieure a celle que l'on peut recenser dans la meme tranche d'age de la societe civile, n'a pas augmente au cours des trois dernieres annees.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5303

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1993, page 2686

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3684